

L'ARBRE CÉLESTE

Association Loi 1901



Fiche d'inscription aux cours de Qi Gong - 2023/2024

Nom et Prénom	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Mail	

Merci de souligner le mode de paiement choisi :

Paiement par chèque ° un chèque
 ° deux chèques
 ° trois chèques

Paiement en espèces

Paiement en chèques vacances ANCV

Virement

Je vous remercie de rapporter cette fiche d'inscription remplie, le règlement intérieur signé et daté, accompagné du règlement au plus tard au deuxième cours.

Tarif

Adhésion à l'association : 10€ par an par personne.

Cette adhésion permet d'avoir accès aux différentes activités proposées par l'association.

Cotisation aux cours de Qi Gong :

Inscription annuelle :

300 € pour 30 cours hebdomadaires payable en 1, 2 ou 3 chèques.

(480 € / an pour participer à deux cours ou plus par semaine).

Inscription trimestrielle :

130 € / trimestre en cas d'adhésion au trimestre (10 cours / trimestre).

Quatre cours hebdomadaires vous sont proposés :

- Mardi de 19h00 à 20h15 à Fuveau, salle du Rocher Bleu
- Mercredi de 10h30 à 11h45 à Rousset, foyer laïque
- Mercredi de 19h à 20h15 à Gréasque, salle 2 complexe Amalbert
- Jeudi de 10h à 11h15 à Gréasque, dans la forêt (à côté du stade de foot) ou salle 11 du complexe Amalbert en cas d'intempérie.

Pour le cours du mardi soir, l'inscription se fait via l'association Yoga Fuveau (Adhésion = 15€).

Pour le cours du mercredi matin à Rousset, l'inscription se fait via les AIL de Rousset (Adhésion 30€).

Si vous manquez un cours, vous pouvez le rattraper dans n'importe quel autre cours.

Pas de cours pendant les vacances scolaires, sauf pour rattraper un cours.

Un site internet : www.larbreceleste.com

Rejoignez nous sur Facebook : <https://www.facebook.com/larbreceleste/>

Nathalie Le Duff

Tel : 06 28 70 17 77 • nathalieleduff13@gmail.com

L'ARBRE CÉLESTE

Association Loi 1901



REGLEMENT INTERIEUR

Vous venez de vous inscrire à notre association l'arbre céleste. L'adhésion à notre association implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Inscription : Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de dossier incomplet :

- fiche d'inscription dûment remplie,
- règlement intérieur signé,
- l'adhésion à l'association réglée,
- les cotisations pour les cours réglées.

Adhésion : L'adhésion à l'arbre céleste est obligatoire pour toutes les personnes pratiquant une activité. Pour la pratique de plusieurs activités par une même personne, une seule cotisation sera due. En aucun cas l'adhésion ne pourra être remboursée.

Cotisation : Chaque activité a sa cotisation propre.

Remboursement : L'association l'arbre céleste ne remboursera aucune cotisation en cours de trimestre en cas d'arrêt de l'activité par l'adhérent.

Assurance : Les élèves de Qi Gong sont assurés par la MAIF, assurance contractée par l'arbre céleste pendant les heures de cours dispensés par l'association l'arbre céleste. Chaque élève ayant une garantie individuelle.

Droit à l'image : Tout inscrit accepte l'utilisation publicitaire par l'association des photos et vidéos prises durant les activités et renonce à son droit à l'image.

Cours de Qi Gong : Les cours seront donnés de mi-septembre à fin juin à raison de **30 cours hebdomadaires sur l'année**.

Le premier cours pris par l'élève sera considéré comme un cours d'essai gratuit.

En cas d'absence non prévue, l'association mettra tout en oeuvre pour rattraper les cours.

Les séances de massage : Tout rendez-vous pris devra être annulé 48h à l'avance, sinon la séance sera due.

D'une manière générale, les adhérents s'engagent à respecter les consignes de leur enseignant, les personnes, les horaires, la sécurité des lieux.

Date et lieu :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »